



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sectes

Question écrite n° 7643

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'intérieur s'il partage le point de vue de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, quant au « vide juridique relatif aux concepts de secte et de religion », qui précise, quant à elle, que « le dispositif juridique existant apparaît donc suffisant », en réponse à sa question écrite n° 3310 (JO - AN - 24 novembre 1997).

Texte de la réponse

Le ministre de l'intérieur fait sienne l'analyse de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, contenue dans sa réponse en date du 24 novembre 1997, à la question écrite posée par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7643

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4603

Réponse publiée le : 19 janvier 1998, page 336